



Passage de forfait jour aux 35h

Par **anne34**, le **11/03/2009** à **17:14**

Bonjour,rnj'ai un ami qui a eu un CNE (contrat nouvelle embauche) pendant une certaine durée. il était cadre forfait jour. a la fin de ce CNE, il a signé un CDI avec un statut de cadre en travaillant 35h.rnPeut on passer d'un statut de cadre autonome forfait jour à cadre non autonome aux 35h, même si le CDI remplace le CNE ?rnAnne34

Par **Visiteur**, le **12/03/2009** à **21:38**

bonsoir,rnrnun cne était à l'origine un cdi avec une durée probatoire de 2 ans.. rnrnils ont tous été requalifiés en cdi en juin 2008rnrnvotre ami n'a t'il pas signé un avenant ?

Par **anne34**, le **13/03/2009** à **12:25**

Bonjour Carie, rnll a bien signé un nouveau contrat et non un avenant. Le problème qui se pose, est de savoir si le CNE portant la mention "cadre autonome en forfait jours" peut devenir dans le nouveau contrat CDI, "cadre autonome aux 35h" ?

Par **Visiteur**, le **13/03/2009** à **13:36**

le problème est qu'on ne peut pas signer un cdi à la fin d'un cne.... (on était en cdi depuis le début du cne.. avec une période d'essai probatoire de 2 ans)rnrnsoit il a démissionné, soit il a

été licencié.. de son cne .. !!!rnjnje ne peux pas vous dire si normal ou non ... vu que la
procédure n'est pas normale...